

Changement de régime au 1^{er} mai

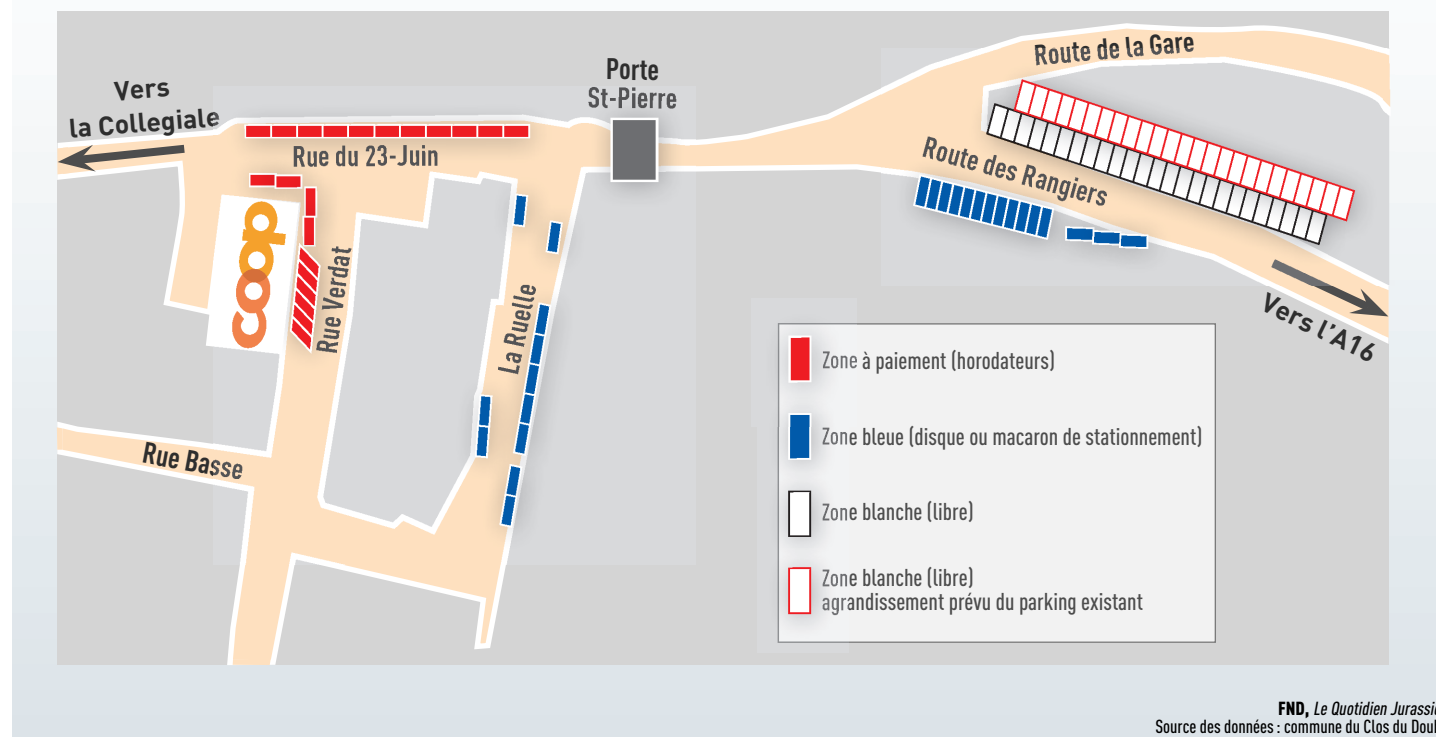
- ▶ **Trois horodateurs et une nouvelle organisation du stationnement** entreront en vigueur le 1^{er} mai en vieille ville de Saint-Ursanne.
- ▶ **Les autorités font des commerçants** et des habitants leur priorité, et les feront donc payer moitié moins cher que les autres.
- ▶ **Ces nouvelles mesures sont censées faire la transition** avec le début du gros chantier de réaménagement de la vieille ville.

Au 1^{er} mai, trois horodateurs entreront en service à Saint-Ursanne. Jusqu'ici, seules des zones bleues, avec disques de stationnement ou macarons pour les riverains, et un parcage libre au-delà des portes de la vieille ville, étaient en vigueur. Désormais, les automobilistes devront sortir leur petite monnaie pour une vingtaine de places, réparties le long de la rue du 23-Juin (entre les Restaurants du Bœuf et du Jura ainsi que devant le magasin Coop), et dans la rue Verdat perpendiculaire (le long du bâtiment de la Coop). Les places de stationnement rue de la Cousterie (côté porte Saint-Paul), route des Rangiers (côté Doubs) et route de Clos-du-Doubs (aux abords du pont Saint-Jean) passeront, elles, en zone bleue.

Pas fait pour gonfler les recettes communales

«Le but n'est pas de gonfler les recettes communales»,

▶ Principales modifications du stationnement à Saint-Ursanne dès le 1^{er} mai



FND, Le Quotidien Jurassien
Source des données : commune du Clos du Doubs

prévient le conseiller communal en charge de l'urbanisme Jacques Vuillaume. D'ailleurs il l'avoue, même s'il ne peut articuler de montant, ce n'est pas une grosse affaire financière que réalisera Clos du Doubs avec les recettes de ces 3 horodateurs. Pour leur installation, une enveloppe de 30 000 fr. a été inscrite au budget 2016.

Cette réorganisation du stationnement répond au plan directeur des circulations et des espaces publics de Saint-Ursanne. Celui-ci définit comme objectifs de limiter le trafic transit, soutenir l'activité commerciale, favoriser l'accès et le stationnement des habitants

et contraindre les autres, «non-clients» et/ou «non habitants», à aller se garer en périphérie de la vieille ville.

Pour que tout le monde trouve sa place

Dans cette histoire, les autorités ont donc fait des habitants et des commerçants leur priorité. En assurant le même nombre de place en zone bleue pour les premiers, et les gens qui restent en «courte durée», et en installant des horodateurs pour les seconds. Si l'hiver, leurs clients n'ont pas trop de mal à dénicher une place à proximité de leurs échoppes, aux beaux jours, avec les touristes de passage,

cela peut en effet être une autre paire de manches. À cela s'ajoute le début, cet été, de la première étape du chantier du siècle à Saint-Ursanne, celui du réaménagement de la vieil-

le ville. Qui dit travaux, dit désagrément routiers, qui pourraient décourager le chaland et agacer le riverain. Les habitants de la commune et les résidents secondaires auront

De nouvelles places route des Rangiers, pour compenser

▶ Les autorités de Clos du Doubs ont exclu de la nouvelle organisation du stationnement de Saint-Ursanne les abords de la collégiale et de l'administration communale. «Nous n'en avons pas tenu compte, car le secteur sera en chantier dès l'an prochain», précise le conseiller communal Jacques Vuillaume. Il est en effet inclus dans la première phase de travaux du chantier de réaménagement de la vieille ville, qui débutera cet été dans certains quartiers de l'ouest du centre ancien.

▶ Pour compenser la perte ponctuelle de places de stationnement intra-muros pendant le chantier de réaménagement, la commune a aussi prévu d'aménager 25 nouvelles places à la route des Rangiers. La demande de permis est en cours, précise le conseiller communal. Le nouvel espace se situera sur le terrain situé entre la route des Rangiers et la route de la gare, juste au-dessus des places déjà existantes. Ces dernières sont et resteront en parcage libre (zone blanche). AD

donc droit à un tarif préférentiel pour se garer en vieille ville. Un tarif différencié totalement «novateur», relève Jacques Vuillaume. «Cela permettra que tous aient une place, autant celui qui va prendre son café que le riverain qui veut se parquer. Et les commerçants continueront d'avoir des clients puisqu'un tournus s'effectuera sur les places de parc», détaille-t-il.

Une heure à 50 cts

Concrètement, l'automobiliste lambda se verra demander, tous les jours y compris les week-ends et jours fériés, 1 fr. par heure de stationnement – limité à 1 h 30 –, et les Ursiniens moitié moins. La carte prépayée pour 100 h de stationnement leur sera facturée 50 fr. Pour les autres, ce sera plein tarif. «On sait qu'on va déranger la population, poursuit le conseiller communal. Ces mesures sont faites pour maintenir les commerces locaux, faire venir les gens, mais aussi assurer la transition en vue des travaux de réaménagement de la vieille ville.»

ANNE DESCHAMPS